

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08 L'an deux mille vingt et deux
Présents : 08 Le 10 Février à 19h30
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Février 2023

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

M. Guillaume JOLLES est élu secrétaire de séance.

OBJET : 2023-007 Délibération concernant L'autorisation donnée au Maire de déposer la demande de subvention auprès du Département pour la route du SABLET : FDAVC

Monsieur Le MAIRE présente au Conseil Municipal la possibilité pour la commune d'obtenir une subvention du Département pour le financement du projet de rénovation et de mise en sécurité de la route du SABLET qui est empruntée notamment par les cars scolaires et est en très mauvais état.

ENTREPRISE	HT	TTC	TAUX	MONTANT DEPARTEME NT SUR HT	A LA CHARGE DE LA COMMUNE HT
DEVIS EUROVIA	17.110,55	20.532,65	35%+cds 1.27	7.605,64	9.504,91

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement, de l'autoriser à déposer la demande de subvention FDAVC d'un montant de 7.605,64 € sur le TTC, de donner pouvoir à M. Le Maire de déposer le dossier de subvention et de signer tout acte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le plan de financement présenté, d'autoriser M. le Maire à déposer la demande de subvention FDAVC d'un

montant de 7.605,64 € sur le TTC et de donner pouvoir à M. Le Maire de déposer le dossier de subvention ainsi que signer tout acte à intervenir.

Vote :

- **Pour :** 08/08
- Contre : 00/08
- Abstention : 00/08

Le montant de la subvention envisagée sera inscrit aux recettes du BUDGET PRINCIPAL.
La Délibération est approuvée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
M. Christopher LATAPY

Le secrétaire de séance
M. Guillaume JOLLES




